

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 28 JANVIER 2020 – 19H00**

Salle des fêtes – St Clément les Places

**Membres présents :** Michel BONNIER (Aveize), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (suppléant - Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET (Montrottier), Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Guy SAULNIER (Souzy), Daniel FOL (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Chantal YVOREL (suppléante - St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Michel BONNARD, Monique CHARDON (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Sylvie THOUVENIN, Agnès GRANGE (St Symphorien sur Coise), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Jean-Jacques VRAY (Viricelles), Hervé MICHEL (Virigneux)

**Membres excusés :** Marc BENES (Chatelus), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Bruno THIOLLIER (St Symphorien sur Coise)

**Membres absents :** Pascal FICHET (Brullioles), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève)

### **FINANCES**

#### **Débat d'orientation budgétaire pour 2020**

##### **Le conseil communautaire,**

- Considérant l'obligation pour les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants de débattre sur les orientations budgétaires avant le vote du budget,
- Vu le rapport 2020 restituant le contexte national issu de la loi de finances 2020, la situation financière de la collectivité issue de l'exécution financière 2019 et des résultats

qui en découlent, l'évolution de la dette et de la charge salariale, et proposant les prévisions budgétaires 2020 avec les nouveaux projets,

- Vu le débat qui a fait suite à la présentation du rapport, sur la politique fiscale et l'arbitrage des enveloppes d'investissements,

A l'unanimité des membres présents,

**PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2020.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **Plateforme de rénovation et 1<sup>er</sup> niveau de conseil (Espace Info Energie – EIE) – adhésion à l'ALEC 42 pour les communes ligériennes**

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant l'adhésion de la CCMDL à l'Agence Locale de la Transition Energétique 69 (ALTE 69) pour le socle de base des 25 communes rhodaniennes, depuis juillet 2019,
- Considérant qu'une structure comparable, l'Agence Locale pour la Transition Energétique 42 (ALEC 42), intervient sur le département de la Loire,
- Vu la proposition d'adhérer aux deux structures afin de couvrir l'ensemble du territoire communautaire,
- Considérant que les coûts d'adhésion sont les suivantes :
  - o 0,7 €/habitant pour l'ALEC 42
  - o 0,6 €/habitant pour l'ALTE 69

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'adhésion à l'Agence Locale pour la Transition Energétique 42 pour l'année 2020, **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2020.

### **Approbation définitive du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte qui a mis en place les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET),
- Considérant que le PCAET de la CCMDL s'inscrit dans la continuité de la dynamique de Territoire à Energie Positive (TEPOS) en cours et définit pour les 6 années à venir (2019 – 2025) les actions à engager ou à poursuivre,
- Vu la consultation publique lancée du 31 octobre au 14 décembre 2019,
- Vu l'avis des autorités compétentes qui ont donné les avis suivants :
  - o Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) : avis réputé favorable car avis non reçu
  - o Région : avis favorable
  - o État : avis favorable avec modifications légères nécessaires
- Vu la proposition du Comité de Pilotage du PCAET réuni le 21 janvier 2019 de :
  - o publier le rapport de la consultation publique incluant les 155 remarques des 31 personnes et les réponses apportées ;
  - o modifier le projet de PCAET en fonction des modifications approuvées lors du Comité de Pilotage du 21 janvier 2019 ;
  - o élargir le comité de pilotage à d'autres partenaires (départements, chambres consulaires, syndicats d'énergie, associations telles que l'ASLGF, le GELF, le CEML, OSER Monts du Lyonnais, la Marque Collective...) ;
  - o avoir, pour une meilleure articulation, un seul comité de pilotage pour le PCAET, le TEPOS et le Contrat de Transition Écologique (CTE) ;
  - o afficher publiquement la trajectoire du territoire à travers les objectifs de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable aux horizons 2030 et 2050 ;
  - o assurer annuellement :

- le suivi du programme d'actions entre l'agent référent au PCAET et les autres agents en charge du pilotage / suivi des actions
- un comité technique de suivi
- un comité de pilotage pour travailler sur le bilan de l'année écoulée et la trajectoire de la nouvelle année
- un bilan annuel sur l'évolution des consommations, émissions et productions, à disposition des mairies pour les vœux et bulletins municipaux
- assurer en 2022 et 2025 des réunions publiques pour un bilan du PCAET
- de réunir, à chaque mise en place d'actions, les différents porteurs et partenaires identifiés pour définir précisément l'action et les modalités de gouvernance et l'association du citoyen et des structures représentant la société civile avec les propositions du Conseil de Développement.

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les propositions de modifications du PCAET telles que susmentionnées.

### **AGRICULTURE**

**Développement des circuits de proximité : prestation annuelle avec l'association La Marque collective - demande de subvention Leader – AJOURNE**

**Projet irrigation collective Haute Rivoire / St Clément les Places : plan de financement et demande de subvention Leader – AJOURNE**

### **ECONOMIE**

**ZA Grange Eglise 1 : Projet REMOLY – location et vente de terrain**

**Le conseil communautaire,**

- Vu la demande de la SCI JEFALY en cours de création, représentée par M. Ludovic PIOT, d'acquérir une surface de terrain de 3000 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée AH 724, sur la zone d'activités Grange Eglise à St Symphorien s/Coise, pour développer son activité de négoce de matériaux et de recyclage de déchets inertes du BTP,
- Vu l'avis conforme du service France Domaines concernant la proposition de vente au prix de 30 € HT / m<sup>2</sup>,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la cession de la parcelle susdite à la SCI JEFALY au prix de 30 € HT / m<sup>2</sup>,

**DIT** que les crédits seront portés au budget annexe « Grange Eglise » 2020

### **SOCIAL/ENFANCE**

**Convention avec le Centre socio culturel L'Equipage**

**Le conseil communautaire,**

- Considérant la demande du Centre socio culturel L'Equipage de renouvellement de son agrément auprès des services de la CAF de la Loire,
- Considérant la proposition de cette dernière de passer une convention pluripartite sur la base du projet social et du projet famille de l'association avec le Département de la Loire, financeur, la CCFE et la CCMDL,
- Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens, fixant le montant de la subvention 2020 à 27.265 €, soit une subvention égale à 2019, et portant sur les actions suivantes :
  - Lieu d'Accueil Parents Enfants (pour mémoire en 2019 : 2.262.16 €, 8.29%).
  - Relais d'Assistants Maternels (pour mémoire en 2019 : 12.476.23 €, 45.76%).
  - Autres activités du centre social (pour mémoire en 2019 : 12.526.61 €, 45.94%).

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le Centre socio culturel L'Equipage pour la période 2020-2023,

**APPROUVE** le montant de la subvention à verser à cette structure, fixé à 27.256 € pour l'exercice 2020,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

## **Protocole PLIE (Plan Local pour l'insertion et l'emploi) du Forez**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu la proposition de signer un protocole d'accord avec le PLIE du Forez pour la période 2020-2024, permettant d'en garantir l'existence juridique et d'en définir ses objectifs, son territoire, son support juridique, ses publics cibles et sa gouvernance,
- Considérant que ce protocole pourrait faire l'objet d'avenants notamment en 2021 pour être en cohérence avec le dispositif Loire et les financements FSE,
- Considérant les actions menées par le PLIE du Forez à savoir :
  - o aide à la mobilité (aid'auto 42),
  - o soutien psychologique,
  - o plateforme savoirs de base,
  - o aides pour les ACI (19.800 € pour les 2 ACI des Monts du Lyonnais).
- Considérant que ce PLIE est financé comme suit :
  - o pour l'ensemble des actions ainsi que pour le point rencontre emploi de Chazelles s/Lyon : Département Loire et FSE soit un total de 384.000€ en 2020,
  - o pour l'animation et la gestion du PLIE, répartition entre les EPCI à hauteur de 1€/habitant pour un cout total de 142.750 € en 2020,
- Vu le projet de protocole d'accord,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le protocole d'accord avec le PLIE du Forez,

**AUTORISE** Monsieur le Président à le signer,

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2020

## **Partenariat avec la Mission Locale du Forez**

### **Le conseil communautaire,**

- Considérant que la CCMDL a signé des conventions de partenariat avec les Missions Locales Monts d'Or Monts du Lyonnais et Nord-Ouest Rhône qui courent jusqu'en 2021,
- Considérant que la Mission Locale du Forez apporte un accompagnement aux jeunes ligériens des Monts du Lyonnais via des permanences délocalisées au centre socio-culturel L'Equipage,
- Vu la demande de subvention sollicitée par la Mission Locale du Forez à hauteur de 0.95 €/habitant
- Vu le projet de convention de partenariat avec cette structure, établi sur la même base que celles signées avec les Missions Locales rhodaniennes,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention à intervenir avec la Mission Locale du Forez, pour la période 2020-2021,

**APPROUVE** le versement de la subvention sollicitée soit 0.95 €/habitant ligérien,

**DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif 2020

## TOURISME

### **Approbation tarifs camping Hurongues pour 2020**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu la proposition tarifaire proposée par le délégataire gestionnaire du camping de Hurongues,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la modification des tarifs des prestations du camping de Hurongues telle que proposée et rappelée en annexe,

### **Office du tourisme intercommunautaire – convention d'objectifs et de moyens**

#### **Le conseil communautaire,**

- Vu le projet de nouvelle convention d'objectifs quadripartite, fixant
  - o les conditions de partenariat entre les Communautés de Communes membres et OTI
  - o les objectifs dont la concrétisation conditionne le versement d'une subvention
  - o les modalités d'attribution et de versement de la subvention
  - o la valorisation des avantages en nature
  - o les modalités de rencontres et d'échanges entre les Communautés de communes membres et OTI.
- Considérant que pour 2020, la subvention annuelle nécessaire pour le fonctionnement de l'OTI et dans la continuité des subventions allouées antérieurement s'élève à 260.180 €,
- Considérant que certains coûts seront refacturés à l'OTI en fin d'année, soit :
  - o Dépenses liées aux contrats de maintenance, abonnements, charges des locaux et coûts de fonctionnement du personnel mis à disposition,
  - o prorata du local de St Martin en Haut car une partie du bâtiment est utilisé par l'association ARPAMOLY et par la CCMDL directement pour les expositions de la salle territoire
  - o prorata de l'utilisation du bâtiment Agora

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet de convention quadripartite (COPAMO / CCVG / CCMDL / OTI) régissant les modalités du partenariat et du fonctionnement de l'OTI,

**AUTORISE** Monsieur le Président à la signer,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

## ASSAINISSEMENT

### **Approbation du transfert des marchés de travaux assainissement en cours, des communes à la CCMDL**

#### **Le conseil communautaire,**

- Considérant le transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Considérant qu'il convient d'approuver le transfert des marchés de travaux assainissement contractés par les communes, et qui sont en cours, au profit de la communauté de communes,

A l'unanimité des membres présents moins une voix contre,

**APPROUVE** le transfert des marchés de travaux assainissement en cours, des communes à la CCMDL.

## **Approbation contrat Brévenne Turdine à passer avec les Agences de l'eau et fiches actions**

### **Le conseil communautaire,**

- Considérant que le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) porte un nouveau projet de contrat de bassin Brévenne-Turdine 2020-2022 dans lequel la CCMDL est maître d'ouvrage de plusieurs actions,
- Considérant que les actions pouvant être financées et qui concernent le territoire de la CCMDL portent sur :
  - o le diagnostic des systèmes d'assainissement
  - o la mise en conformité déversoir d'orage Ste Foy l'Argentière
  - o la réduction des pollutions industrielles - animation, investissements liés au poste et communication, surveillance des rejets
  - o le diagnostic amont des STEP soumises à RSDE (réduction de substances dangereuses dans l'eau)
  - o les travaux de mise en conformité des entreprises, sur le territoire CCMDL,
- Vu le projet de contrat de bassin et les actions susdites,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet de contrat de bassin 2020-2022 porté par le SYRIBT,

**AUTORISE** Monsieur le Président à le signer.

## **SCI Alterimmo –ZA Croix Chartier - convention de rejets**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu l'activité de fromagerie qui sera développée par la SCI Alterimmo sur la ZA Croix Chartier,
- Vu le projet de convention de déversement des eaux usées produites par ladite entreprise, prévoyant l'obligation de l'installation d'un prétraitement, d'une auto surveillance à la charge de la fromagerie et les caractéristiques des rejets qui seront autorisés à être déversés dans le filtre planté de roseaux,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec la SCI Alterimmo régissant le déversement des eaux usées,

**AUTORISE** Monsieur le Président à la signer.

## **SIVU des Rossandes – décision de non délégation de la compétence**

### **Le conseil communautaire,**

- Vu la loi n°2019- 1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique assouplissant la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative aux modalités de transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
- Vu son article 14, prévoyant le maintien d'un syndicat d'eau ou d'assainissement dont le périmètre serait inclus totalement dans celui de l'EPCI et lui déléguant la compétence eau ou assainissement exercée par la communauté de communes,
- Considérant que le SIVU des Rossandes entre dans ce cas de figure,
- Vu la proposition de ne pas déléguer au SIVU des Rossandes la compétence assainissement,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la proposition de non délégation de la compétence assainissement liée à la station d'épuration des Rossandes exercée jusqu'alors par le SIVU des Rossandes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Signature de la convention labellisation Maison France Services**

Monsieur le Président informe de la signature de la convention cadre formalisant la labellisation des 2 MSAP, en Préfecture de Lyon, le 27 janvier 2020, avec l'ensemble des partenaires que sont la CARSAT, Pôle Emploi, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Direction Générale des Finances Publiques, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la justice et La Poste.

Dans le cadre de ce dispositif France Services, la CCMDL va renforcer les partenariats existants et en développer de nouveaux : visio-accueils (ex : CARSAT), permanences (ex : DRFIP), offre de services (ex : Pôle Emploi), etc.

### **Signature du Contrat de transition écologique**

Monsieur le Président informe également de la signature du contrat de transition écologique, le 13 janvier 2020 au Parc Eco-Habitat conjointement par l'Etat, la Région, l'ADEME et la CCMDL.

Les 3 orientations stratégiques retenues pour le CTE sont les suivantes : Bâtiment, Energies renouvelables et Mobilité et 5 fiches actions sont proposées pour ce 1<sup>er</sup> CTE :

- Produire mieux, consommer moins, développer les territoires à énergie positives :
- Accompagnement des particuliers et structuration des professionnels à la rénovation globale
- Mise en place d'une 1ère station BioGNV et investissement des transporteurs dans la mobilité au GNV
- Engager les entreprises des Monts du Lyonnais dans la transition écologique à 3 niveaux :
  - o réduire la consommation
  - o produire et stocker des énergies renouvelables
  - o utiliser de l'énergie verte
- Accès aux services publics en proximité par le biais des deux Maisons France Services

Le Président  
Régis CHAMBE

